



Paris, le 28 mai 2019

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail des DDI du 22 mai 2019

Retrouver la [déclaration préalable](#) de FO.

Les points saillants issus de ce 1^{er} CHSCT 2018-2022 :

• Règlement intérieur du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail des DDI

• **À retenir :** FO avait demandé et a obtenu des garanties quant au respect des droits des représentants des personnels titulaires et suppléants, à l'instar des membres du CT des DDI.

• Désignation du ou des secrétaires du CHSCT des DDI

• **À retenir :** FO a présenté une candidate au poste de secrétaire de CHSCT pour le mandat 2019-2022. Sandrine Fourcher-Michelin a été élue à l'unanimité.

Les autres Organisations syndicales assureront le rôle de secrétaire adjoint à tour de rôle, dans l'ordre de représentativité.

• Feuille de route du CHSCT et bilan de la précédente mandature

• **À retenir :** FO constate l'avancée des dossiers inscrits sur la feuille de route 2016-2018 dont de nombreuses thématiques ont été initiées à sa demande.

Pour les 4 années qui s'ouvrent devant nous, FO a demandé l'inscription d'autres dossiers qu'elle estime être une priorité dans un contexte de réformes sans précédents et demandé la présentation de bilans et de suivis des actions initiées.

• Présentation du projet FIACT dialogue professionnel / dialogue social

• Liste des projets DDI retenus au titre de la campagne 2019 des fonds FIRH, FIACT et Fonds de modernisation des DDI

• **À retenir :** Aucune surprise pour FO, les dossiers sélectionnés pour le FIACT porte essentiellement sur des projets de transformations managériales.

FO dénonce l'absence de concertation ou même d'information des instances locales sur ces sujets structurels (réorganisations,...)

• Présentation des travaux du groupe de travail « déontologie dans les DDI » animé par le référent déontologue des DDI

• **À retenir :** FO réaffirme l'importance des formations statutaires des fonctionnaires qui prévoient le volet déontologie dans leurs droits et obligations. FO craint que ces travaux ne fassent que répondre à l'embauche de plus en plus fréquente de contractuels. FO renvoie aux débats parlementaires en cours.

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@orange.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris

Pour en savoir plus sur les débats...

Point 1 Règlement intérieur du CHSCT des DDI

FO a souhaité que les pratiques ayant démontré leur opportunité lors de la précédente mandature de cette instance et au CT des DDI depuis 2011 puissent être prolongées à l'issue du scrutin du 6 décembre 2018, en particulier en ce qui concerne la prise en charge des membres suppléants souhaitant assister à cette instance lorsqu'ils ne sont pas appelés à y remplacer un membre titulaire.

Force Ouvrière a voté pour ce projet de règlement intérieur – pour aussi imparfait qu'il soit – à la seule condition qu'il s'accompagne des mêmes engagements que ceux pris antérieurement.

Accordant de la valeur à la parole du Président, la consignation de son engagement à prendre en charge les déplacements des suppléants, assimilés au statut d'experts, tout en pouvant participer à tous les points de l'ordre du jour nous suffit pour que, ce dont nous avons bien compris, ce qui ne peut être inscrit dans les textes puisse continuer à être inscrit, par contre, dans nos pratiques.

Relevé des votes :

POUR : Unanimité des OS

Suite aux engagements du président en séance, ce projet de règlement intérieur reçoit donc un avis **favorable** à l'unanimité des représentants du CHSCT des DDI.

Point 2 Désignation du ou des secrétaires du CHSCT des DDI

Arrêté du 23 juin 2015 portant création du CHSCT des DDI

FO a œuvré dès la 1ère heure pour la création de cette instance au sein de laquelle ont été débattus des sujets interministériels appliqués en DDI, certains rappelés dans notre déclaration liminaire.

FO s'est investie et continuera de s'investir et d'œuvrer dans tous les sujets qui touchent le quotidien des agents, leurs conditions de travail et les organisations des DDI.

À très court terme, et compte tenu de l'actualité, cette instance risque d'être fortement sollicitée !

FO, 1ère organisation syndicale dans les DDI, était tout à fait légitime pour présenter à ce poste son candidat pour toute la durée de sa mandature, soit 2019-2022.

Les autres OS vont assurer les fonctions de secrétaire adjoint en fonction de leur représentativité pour le 1/3 du mandat, soit pour 14 mois.

Sandrine Fourcher Michelin, présentée par FO, est élue à l'unanimité.

Le secrétariat adjoint est assuré par Martine HARNICHARD, désignée par l'UNSA pour les 14 prochains mois.

Relevé des votes :

POUR : Unanimité des OS

Point 3 Préparation de la feuille de route du CHSCT et bilan de la feuille de route de la précédente mandature

FO constate l'avancée des dossiers inscrits sur la feuille de route 2016-2018 dont de nombreuses thématiques ont été initiées à sa demande.

Pour les 4 années qui s'ouvrent devant nous, FO restera vigilante quant aux dossiers à finaliser : accidents de service, maladies professionnelles, mise en œuvre du télétravail et son bilan.

Les sujets de la feuille de route précédente non encore traités ou à finaliser vont faire l'objet de groupes de travail ou de fiches thématiques.

Les points demandés expressément par FO sont inscrits sur notre feuille de route :

- Bilan de l'harmonisation de la restauration collective ;
- Traitement des accidents de service et de travail ; ce point vient compléter celui inscrit sur la feuille de route 2016-2018 sur le fonctionnement des comités médicaux et des commissions de réforme dans les DDI et qui fera l'objet d'un groupe de travail dans les semaines à venir ;
- Formation des représentants aux comités médicaux et commissions de réforme ;
- Suivi de la médecine de prévention dans les DDI et des maladies professionnelles ;
- Harmonisation des dons de jours de repos en application du décret n°2015-580 du 28 mai 2015 dans les DDI (nouvelle circulaire en cours de signature : **intégration des ascendants**) ;
- Bilan du décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif au télétravail dans les DDI ;
- Examen du baromètre social des DDI ;
- Suivi de la mission d'inspection de l'action sociale et de la médecine de prévention (expérimentations des régions AURA et Normandie) ; à noter, le recrutement d'un médecin de prévention dans l'Orne et dans le Calvados.
- Aménagement des postes de travail dont l'équipement numérique pour les personnes en situation de handicap ;
- Suivi des RPS : différents groupes de travail avaient été mis en œuvre dont la prévention des agissements sexuels et sexistes, mais l'administration juge nécessaire de s'orienter vers des thématiques de Qualité de Vie au Travail (QVT).

À noter :

Médecine de prévention :

Un dispositif expérimental et interministériel se met en place avec l'installation de télécabines médicales. Le projet de financement initié par le ministère de l'Intérieur doit venir compléter les moyens d'exercice de la médecine de prévention existants. La Loire-Atlantique et la Dordogne seront des sites expérimentaux.

À la question de FO quant au coût d'une telle télécabine, le Ministère de l'Intérieur l'évalue à 200 k€ auquel il doit être ajouté le coût de l'infirmier(e) et des dispositifs médicaux.

La présentation de cette expérimentation sera poursuivie dans cette instance.

Télétravail :

Un groupe de travail est lancé le 03/07 après-midi.

Instances médicales :

Un groupe de travail sur les comités médicaux et commissions de réforme sera fixé.

FO demande que la réunion sur le fonctionnement des deux instances (comités médicaux et commissions de réforme) se mette en place rapidement et insiste sur la nécessité de formation des représentants dans ces instances.

Chaque organisation syndicale désignera 2 représentants par groupe de travail.

Points 4 et 5 Présentation du projet FIACT dialogue professionnel / dialogue social Fonds FIRH, FIACT et Fonds de modernisation des DDI au titre de 2019

• Présentation du projet FIACT dialogue professionnel / dialogue social

Le projet FIACT « Dialogue professionnel / Dialogue social » a été engagé par la DSAF/SDPSD au cours de l'année 2018 avec l'appui financier du fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIACT) de la DGAFP et l'appui méthodologique de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT).

Ce projet vise notamment à préciser et à instruire l'observation formulée dans le rapport inter-inspection de novembre 2016 sur l'évaluation du dialogue social et de la prévention des risques psychosociaux dans les DDI, qui soulignait l'impérieuse nécessité de faire évoluer « *les modes de management vers un style plus participatif qui permet, en associant les personnels et leurs représentants à la conduite du changement en amont des prises de décisions, à la fois de réduire la souffrance au travail et d'améliorer la performance de l'organisation* ».

L'architecture du projet repose sur 2 phases :

- une phase d'état des lieux en DDI (objet du financement FIACT au titre de l'année 2018) ;
- une phase d'expérimentation qui doit être élaborée sur le fondement des résultats de l'état des lieux.

L'état des lieux a été réalisé sous la forme d'une étude-action articulée autour de 2 étapes :

- Diffusion d'un questionnaire exploratoire en ligne auprès des 238 DDI (taux de réponse de 41,6%, soit 99 DDI, certaines ayant détaillé plusieurs projets) : 27 août – 10 septembre 2018 ; Calendrier très serré et contraint pour les services pour pouvoir engager les crédits rapidement.
- Conduite d'entretiens d'approfondissement réalisés par l'ANACT auprès de 5 DDI volontaires (2 DDT/M ; 1 DDCSPP ; 2 DDCS) : octobre – décembre 2018.

La démarche d'étude/action lancée sur l'articulation entre le dialogue professionnel qui relève du management et le dialogue social qui relève d'instances imposées par des textes est présentée aux OS.

Il nous est également précisé que la DGAFP a établi une **bibliothèque des innovations et initiatives**.

Mais de quoi-parle-t-on exactement ?

Les Listes des projets DDI retenus au titre de la campagne 2019 des fonds FIRH, FIACT et Fonds de modernisation des DDI nous sont présentées.

Nous avons compris que les projets de modernisation sont avant tout les projets de transformations managériales des DDI.

Sur les 167 appels à **projets relevant du FIACT**, 64 % des dossiers ont été retenus dont 25 % sont en DDI. Depuis 2013, ce sont 387 dossiers qui ont ainsi été financés, concernant 220 DDI.

Pour **le FIRH**, 86 projets ont été présentés, 46 retenus dont 11 pour les DDI : jury décisionnaire pour attribution de ces fonds DITP, DSAF et 1 directrice de PFRH.

L'avis du SGAR est également donné sur ces projets.

Le FIRH et le FMDDI sont des fonds relativement récents.

Le **FMDDI** s'est adapté à de nouvelles thématiques : amélioration de l'accueil des usagers, création de guichets uniques, mutualisation des fonctions supports, compétences rares (juridiques), transformations managériales (accompagnement au mieux des politiques publiques) : adaptabilité des équipes,...

90 dossiers ont été déposés dont 33 % en DDT, 17 % en DDTM, 10 % en DDCS et DDPP, ainsi que 3 % en DRDJSCS. 12 270 € distribués en moyenne cette année.

- 69 % projets de Transformations managériales ;
- 14 % projets pour l'amélioration de la qualité d'accueil des usagers ;
- 13 % fonctions supports.

D'autres fonds existent également, notamment au ministère de l'agriculture, à la DITP.

L'innovation dans l'accompagnement des changements, *comprenez les transferts/abandons, mutualisations/inter-départementalisations/plateformes diverses et variées de missions*. Et toutes les pratiques de suppressions d'effectifs qui les accompagnent sont plébiscitées par ces fonds facilitateurs.

FO fait remarquer que la réalité n'est pas sans conséquence sur les organisations locales et sur notre quotidien. Des pans entiers de services de DDI se trouvent disséminés au mieux sur 2 départements, au pire sur une région toute entière.

Et cela va très vite, sans aucune concertation aucune information des instances de représentativités locales !

Pour preuves, ces listes de projets locaux portés en tout hâte par les directions pour obtenir les quelques milliers d'euros que coûte l'accompagnement des méthodes par un bureau d'études privé.

FO dénonce l'impasse des instances locales, encore une fois, et les projets tous autant innovants que funestes pour les structures départementales.

FO met en garde les agents sur le devenir de leurs postes, de leurs conditions de travail et de leurs gestions de carrière à très court terme.

La destruction des DDI est en marche, sans aucun mauvais jeu de mot, mais de manière programmée et subventionnée.

FO était intervenue à ce propos au CHSCT de septembre 2018.

Pour autant, si nous comprenons les échéances budgétaires pour la mise en œuvre de ces fonds, les représentants FO dénoncent l'absence de concertation, d'information des instances locales, ou sa rareté qui fait trop souvent exception.

Les services doivent penser à inclure la phase de **concertation locale** dans toute demande d'appui budgétaire.

Point 6 Présentation des travaux du groupe de travail «déontologie dans les DDI» animé par le référent déontologue des DDI

- La Loi est venue renforcer en matière de conflits d'intérêt et de contrôle. Des fiches de bonnes pratiques ont été réalisées par le référent déontologue.

Le président du CHSCT DDI nous a présenté le travail suite à une réflexion d'un « groupe de travail déontologie » réunissant des DDI et le référent déontologue des services déconcentrés du Premier ministre, cela a permis de faire un recensement exhaustif des cas rencontrés et de rappeler le rôle de l'administration dans l'accompagnement de ses agents et qu'elle doit veiller à la neutralité, et l'égalité de traitement.

FO rappelle les fondements des droits et devoirs des fonctionnaires qui font partie intégrante des formations statutaires des agents.

Si le rôle de l'administration est de sensibiliser les agents à la loi de déontologie et de les prévenir toute situation de conflit d'intérêt qui pourrait exister lors des entretiens d'évaluation notamment, FO ne cautionne aucunement le principe de « fichage » des agents ayant des activités extra-professionnelles dans les domaines politiques, associatifs ou citoyens.

FO s'étonne par ailleurs d'une telle nécessité alors même que l'administration use de recrutements de plus en plus fréquents de contractuels et se demande si ce type de fiche n'est pas la préparation au transfert des missions en agence ou au privé.

Que des fiches puissent être utiles à des rappels aux bonnes pratiques pour les services, pourquoi pas, mais pas autre chose. **FO attire l'attention des agents sur ce point** et demande l'entière liberté de signaler toute situation qui peut ou pourrait avoir, de près ou de loin, des incidences dans l'exercice de leurs missions, et de savoir se détacher des prises de décision dès lors que sa neutralité ou son objectivité pourraient être remises en cause.

Les prochains épisodes ...

20 juin 2019 : CT des DDI

4 juillet 2019 : CHSCT des DDI

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnefcfp@fo-fnefcfp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris